

Le plus grand syndicat d'Europe met la pression sur l'OEB

Le Conseil de l'Europe et les patrons du commerce en ont assez de Sa Majesté Battistelli

Kieren McCarthy à San Francisco 1^{er} mars 2018 07:03



La pression exercée sur l'Office européen des brevets (OEB) ne cesse de s'accroître à propos du traitement réservé au personnel et de son [refus](#) persistant d'accepter les décisions d'un tribunal indépendant.

Cette semaine, le plus grand syndicat d'Europe, l'Union Syndicale Fédérale (USF) a écrit aux 38 membres du Conseil d'administration de l'OEB pour marquer sa « profonde préoccupation » devant le caractère « extrême » des récentes mesures de la direction de l'OEB qui révèlent « des lacunes fondamentales dans la configuration institutionnelle de l'OEB. »

La [lettre](#) [PDF] indique que la situation à l'OEB – où des fonctionnaires ont été harcelés et licenciés, puis ignorés lorsqu'ils ont soumis leur cas à une juridiction indépendante qui leur a donné gain de cause – est maintenant activement débattue dans d'autres institutions européennes, notamment au Conseil de l'Europe.

« L'USF souhaite attirer votre attention sur un important débat en cours au sein des organes du Conseil de l'Europe. » indique la lettre. « Les débats à Strasbourg se sont concentrés sur la question du renforcement du système juridique des organisations internationales et de la stricte limitation des activités couvertes par leur immunité de juridiction. »

Cela fait référence au fait que l'OEB a récemment été sanctionné à plusieurs reprises par l'Organisation internationale du travail (OIT) pour la façon dont il avait traité un ancien juge des chambres de recours qui avait eu la témérité de critiquer le Président de l'OEB, Benoît Battistelli.

Il a été suspendu à tort pendant deux ans, avant que l'OIT ne décide que Patrick Corcoran avait été licencié abusivement et n'[ordonne](#) sa réintégration immédiate et lui accorde des dizaines de milliers d'euros d'arriérés de rémunération et de dommages et intérêts.

Refus

Parmi les nombreuses mesures prises à l'encontre de M. Corcoran, telles que sa suspension immédiate, la réduction de moitié de son salaire pendant l'enquête et la saisie de ses effets personnels, la plus ignoble a été lorsque des fonctionnaires de l'OEB, dans le but de le discréditer, ont déclaré à des journalistes enquêtant sur l'affaire qu'ils avaient découvert des « souvenirs nazis » dans le bureau de M. Corcoran.

Malgré le jugement de l'OIT, toutefois, l'OEB [n'a pas](#) accédé à ses demandes et a jusqu'ici refusé de commenter directement l'affaire. Compte tenu des refus antérieurs de l'OEB de respecter le droit du travail et les décisions de juridictions indépendantes, il est à prévoir que l'OEB invoquera finalement l'immunité dont il bénéficie en tant qu'organisation internationale.

Cette immunité a été confirmée l'an dernier par la Cour suprême néerlandaise après que l'Union syndicale de l'OEB a intenté un procès pour violation du droit du travail néerlandais contre l'OEB pour avoir installé des logiciels espions sur les ordinateurs afin de déterminer qui s'opposait aux réformes proposées par M. Battistelli et pour avoir imposé de nouvelles limites à leur droit de grève. Cela a conduit le syndicat à [en appeler](#) à la Cour européenne des droits de l'homme pour essayer d'imposer une certaine forme de contrôle à la direction de l'Office.

Le refus d'accepter toute autorité et la remise en cause consécutive des propres chambres de recours de l'OEB, qui sont censées être indépendantes de l'OEB, ont même conduit à un recours devant la

Cour constitutionnelle allemande.

Ce recours allègue que le projet, prévu de longue date, de juridiction unifiée du brevet n'est pas légal parce que l'OEB, qui approuve les brevets, est doté de mécanismes de gouvernance insuffisants. Ce recours sera plaidé dans le courant de cette année.

La situation est devenue si grave que le Conseil de l'Europe a commencé à envisager des changements de grande envergure pour éviter que les organisations internationales ne disparaissent de la circulation, et les recommandations initiales sont citées dans la lettre de l'USF au Conseil d'administration de l'OEB.

Transparence

Un rapport du Conseil de l'Europe indique que les États membres « devraient introduire plus de transparence dans le fonctionnement des organisations internationales et devraient veiller à ce que ces organisations mettent en place des mécanismes pour protéger les droits du personnel, ainsi que des procédures de recours » – une référence claire à l'OEB.

Le rapport déplore aussi le « mépris » à l'égard du personnel, qui a été « le problème le plus aigu. »

Parmi ses propositions, figurent celles que les États membres européens :

- veillent à ce que les syndicats, les comités du personnel et les associations du personnel se voient accorder le droit de protéger leur personnel au sein des organisations internationales,
- mettent en place des procédures de recours contre les décisions des juridictions internes des organisations internationales,
- veillent à ce que les voies de recours internes, à tous les niveaux, soient indépendantes et impartiales et sans ingérence induite,
- assurent une meilleure transparence du fonctionnement des organisations internationales et veillent à ce que les informations sur les procédures relatives aux litiges du travail soient accessibles à leurs personnels.

Tous ces points sont une critique très ciblée de l'OEB.

L'USF, pour sa part, met en évidence les propositions adressées au Conseil d'administration de l'OEB et déclare « nous les soumettons à votre attention, certains que vous êtes les mieux placés pour savoir comment apporter un soutien approprié à la dynamique qui se développe actuellement au sein du Conseil de l'Europe. »

Ou, en d'autres termes, nous observons et nous ne sommes pas les seuls. ®